

Décision du Maire

N° 2026-052

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N° 02 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MADAME PONTALBA MAEVA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame PONTALBA Maéva a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot ;
- Considérant que le garage n° 02 situé rue Diderot est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Madame PONTALBA Maéva de louer ledit garage à partir du 7 mai 2026, en versant un loyer trimestriel de 126,00 euros ;
- Considérant que Madame PONTALBA Maéva a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Madame PONTALBA Maéva aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 7 mai 2026
 - Durée : 12 ans
 - Loyer trimestriel : 126,00 euros TVA incluse

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 11 Mai 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le : 12 mai 2026

Affichée le : 12 mai 2026